

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL**

L'an deux mil dix-huit,
le 11 septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DRUGUET, Maire.

Convocation du 03/09/2018.

Présents :

MMES Françoise INNOCENTI, Patricia CHAMBARD, Hélène ROUX DIT RICHE, Marie-Claude BONTEMPS, Sandrine CHARNAY, Corinne AGIUS,
MM. Thierry DRUGUET, Christophe JOLY, Morgan MERLE, Christophe SUBTIL, Xavier DEBRAZ.

Excusés : Mme Ingrid MADEJA,

MM. Vincent BUCILLIAT, Claude BORDES, David LAFONT.

A été élue secrétaire de séance : Madame Corinne AGIUS.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

-Budget Principal : Décision Modificative N°1 – Intégration de frais d'études

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la demande d'intégration des frais d'études réalisées en amont des travaux de la nouvelle mairie, présentée par la Trésorerie de Bourg-en-Bresse Municipale concernant les factures d'ACCES METRIE pour un montant total de 959.43 euros,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette demande et dans l'affirmative de prendre une décision modificative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'intégration des frais d'études pour un montant de 959.43 €

- **DECIDE** de modifier le budget primitif comme suit :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 21311 – 041 Hôtel de ville		959.43 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		959.43 €	0.00€	0.00€
R 2031-041 : Frais d'études				959.43 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles			0.00€	959.43 €
TOTAL		959.43 €	0.00€	959.43 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :


- **APPROUVE** la décision modificative N°1
- **DECIDE** de modifier le budget primitif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats et titres correspondants.

- Aides du Département et de l'Agence de l'Eau - Programme de travaux d'assainissement

Monsieur le Maire explique que l'étude de Diagnostic des réseaux d'assainissement et programme de travaux sur la commune de Montracol sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Département et l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération.
- De valider le montant de cette opération évaluée à **54 153.00 € HT** selon l'estimation suivante :

COMMUNE DE MONTRACOL				
Marché public de prestations intellectuelles à prix unitaires et forfaitaires				
Diagnostic des réseaux et programme de travaux				
				
Prestations	Unité	Quantité	Prix unitaire €/ HT	Prix total €/ HT
Phase 1 : Etats des lieux préliminaires				
Prix prestation phase 1				13 360,00 €
Phase 2 : Etats des lieux: campagnes de mesures et investigations				
Prix prestation phase 2				16 700,00 €
Phase 3 : Solutions envisageables et programme de travaux				
Prix prestation phase 3				15 300,00 €
Sous-total des prix forfaitaires				23 360,00 €
Sous-total des prix unitaires <i>appliqués au quantités estimatives pour la comparaison des offres</i>				22 000,00 €
Montant total de l'étude en € HT <i>(sur la base des quantités estimatives pour la comparaison des offres)</i>				45 360,00 €
Imprévu 5% en € HT <i>(sur la base des quantités estimatives pour la comparaison des offres)</i>				2 268,00 €
Montant de la prestation d'AMO en € HT <i>(sur la base des quantités estimatives pour la comparaison des offres)</i>				6 525,00 €
Montant total de l'opération en € HT <i>(sur la base des quantités estimatives pour la comparaison des offres)</i>				54 153,00 €

- De valider l'engagement de la commune de Montracol à mener à terme cette opération
- De solliciter les aides du Département et de l'Agence de l'eau,
- D'autoriser, pour cette opération « **Diagnostic réseaux et programme de travaux** », le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de Montracol et à la lui reverser.
- De demander l'autorisation de démarrage anticiper de l'étude avant notification de la décision d'aide du département et de l'agence départementale

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- valide la totalité de l'opération « **Diagnostic réseaux et programme de travaux** »,
- valide le montant de l'opération de **54 153.00 € HT**, et les modalités financières de cette dernière,
- valide l'engagement de la commune de Montracol à mener à terme cette opération **Diagnostic réseaux et programme de travaux**
- sollicite les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour cette opération,
- autorise, pour cette opération **Diagnostic réseaux et programme de travaux**, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de Montracol et à la lui reverser.
- demande l'autorisation de démarrage anticiper de l'étude avant notification de la décision d'aide du département et de l'agence départementale

- Budget Principal : Décision Modificative N°2 – Titre SIEA

Vu l'instruction comptable M14,

Afin de pouvoir honorer le titre du SIEA d'un montant de 5 393.29 euros relatif à la pose de plusieurs horloges astronomiques pour réguler l'éclairage publique sur l'ensemble du village et des lotissements, il convient de prendre la décision modificative suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 21534 : Réseaux d'électrification	484.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	484.00 €			
D 2041582 : Bâtiments et installations		484.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		484.00 €		
TOTAL	484.00 €	484.00 €		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative N°2
- **DECIDE** de modifier le budget primitif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats et titres correspondants.

- Budget Assainissement : Décision Modificative N°1 – Crédits budgétaires AMORTISSEMENTS

Vu l'instruction comptable M49,

Afin de pouvoir passer les amortissements sur le budget assainissement pour un montant de 1 200.00 euros sur le chapitre 042, il convient de prendre la décision modificative suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
6811 – 042 : Dotations aux amortissements		1200.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		1200.00 €		
D 023 : Virement à la section Investissement	- 1200.00 €			
TOTAL D 023 : Virement à la section Investissement	- 1200.00 €			
INVESTISSEMENT				
D 28158 - 040 : Agencement et aménagements mat. et outill. industriels				1200.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections				1200.00 €

D 021 : Virement de la section de fonctionnement			- 1200.00 €	
TOTAL D 021 : Virement de la section de fonctionnement			- 1200.00 €	
TOTAL	- 1200.00 €	1200.00 €	- 1200.00 €	1200.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative N°1
- **DECIDE** de modifier le budget primitif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats et titres correspondants. **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- Budget Assainissement : Décision Modificative N°2 – Crédits budgétaires - Chapitre 040/ 042

Vu l'instruction comptable M49,

Afin de pouvoir régulariser les amortissements 2018 sur le budget assainissement pour un montant de 300.00 euros sur le chapitre 040, il convient de prendre la décision modificative suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				300.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement				300.00 €
D 2818 - 040 : Autres immobilisations corporelles		300.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		300.00 €		
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à la section Investissement		300.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section Investissement		300.00 €		
R 7811 - 042 : Reprises sur amortissements				300.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections				300.00 €
TOTAL		300.00 €		300.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative N°2

- **DECIDE** de modifier le budget primitif
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats et titres correspondants.

- Dissolution du CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) comporte des mesures de simplification et de clarification concernant les centres communaux et intercommunaux d'action sociale. En effet, l'article L. 123-4 du code de l'action sociale et des familles, issu de la loi no 86-17 du 6 janvier 1986 instituant les centres communaux d'action sociale (CCAS), prévoyait que chaque commune devait disposer d'un CCAS quelle que soit sa taille.

Cette obligation n'en étant plus une pour les petites communes de moins de 1 500 habitants, Monsieur le Maire, après en avoir discuté avec le Conseil d'Administration du CCAS, qui décide de se conformer à l'avis du Conseil Municipal, demande à ce dernier de se prononcer sur la dissolution ou non du CCAS, en sachant que le bénéfice en terme de gain de temps pour la commune serait moindre vu le nombre réduit d'opérations annuelles effectuées sur ce budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents de conserver le Centre Communal d'Action Social.

- Achat d'un véhicule pompiers

L'actuel camion de pompiers connaît de gros problèmes techniques, notamment au niveau des freins.

Avec la fusion des CPI de PERONNAS et de SAINT DENIS LES BOURG, un camion tout équipé comptant 57000 kms au compteur est à vendre pour un montant de 15 500.00 euros.

Les crédits étant disponibles au budget au chapitre 21, monsieur le maire a positionné la commune pour l'achat de ce camion et demande au conseil d'approuver sa décision.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents d'approuver l'achat de ce camion et charge Monsieur le Maire des démarches à effectuer.

L'actuel camion passera prochainement le contrôle technique qui décidera de son avenir.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Compétences EAU – ASSAINISSEMENT au 1^{er} janvier 2019 (infos DGS – CA3B) :

Monsieur le Maire explique que la Loi Nôtre du 7 août 2015 prévoit que le transfert de compétences eau – assainissement vers les communautés d'agglomérations sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020. La Communauté d'Agglomération de BOURG EN BRESSE a décidé ce transfert au 1^{er} janvier 2019.

A partir de cette date, CA3B prendra en charge le budget et l'administratif de notre partie assainissement.

Un projet de convention de services devrait nous parvenir pour établir les heures de travail des employés techniques passées à l'entretien des lagunes, qui seront refacturées à CA3B.

Concernant les prix payés par les usagers, la part variable relative à l'assainissement augmentera de 4 centimes par an sur 2 ans, la part fixe, ainsi que le prix de l'eau ne changeront pas.

- Rapport assainissement :

Monsieur le Maire fait un point sur les visites de la SATESE sur les deux lagunes les 6 et 7 juin et 13 et 14 juin dernier.

Dans l'ensemble, les conclusions sont bonnes.

- Projet élevage canin :

De futurs acquéreurs d'une habitation en vente sur la commune, ont demandé à la mairie l'autorisation d'ouvrir un élevage canin dans l'enceinte de cette propriété.

Après s'être renseigné, Monsieur le Maire informe le conseil de la réglementation à respecter aussi bien pour la commune que pour la personne porteuse du projet.

Après discussion, Monsieur le Maire indique qu'il prendra contact avec ces personnes pour savoir si l'élevage répond aux normes en vigueur.

- Compteurs LINKY :

Madame Gaëlle TOUZAC, l'interlocutrice privilégiée des collectivités territoriales chez ENEDIS, que Monsieur le Maire a déjà rencontrée, se propose de venir un soir de conseil municipal pour présenter les compteurs LINKY et répondre aux nombreuses questions que tout le monde se pose.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame TOUZAC, charge Monsieur le Maire de convenir d'une date d'intervention et d'inviter la population à se joindre au conseil.

- Radar pédagogique :

Monsieur David LAFONT doit prendre contact avec la Direction des Routes afin de savoir exactement à quel endroit poser le radar au niveau de la Capitale, dans un premier temps.

- Tour de l'Agglo :

Cette année, le « Tour de l'Agglo » en vélo aura lieu samedi 15 septembre et passera par MONTRACOL.

- Infiltration à la salle des fêtes :

Suite à un gros orage, des infiltrations d'eau se sont produites à la salle des fêtes durant le week-end du 21 et 22 juillet 2018. Le parquet a été endommagé et mis en sécurité en attendant une prochaine réparation. Un dossier sinistre a été envoyé à GROUPAMA et l'entreprise BRAILLARD sera contacté pour le parquet.

- Rentrée des classes :

Madame Marie-Claude BONTEMPS informe le conseil que la rentrée s'est très bien passée. Les élèves sont environ une centaine et les CP ont réintégré l'école de MONTRACOL.

Elèves, enseignants et parents se sont retrouvés dans la joie et la bonne humeur devant un « café – croissants » offert par le Sou des Ecoles.

- Sentiers pédestres :

Cette année encore, la traditionnelle manifestation organisée par MLA a été suivie d'une centaine de marcheurs et 115 repas ont été servis.

- Fleurissement :

Madame BONTEMPS et Monsieur DEPRAZ sont passés dans la commune prendre des photos des maisons et établissements fleuris, pour le concours départemental 2018.

Le restaurant le Frometon et la Marpa, entre autre, ont été récompensés pour leur fleurissement de 2017.

- Les Petites Scènes Vertes :

Madame BONTEMPS rappelle au conseil, la venue des Petites Scènes Vertes du 14 au 22 janvier 2019 à la salle des fêtes pour présenter le spectacle « le petit fil rouge », notamment aux écoliers mais également à la population.

Madame LACHASSAGNE porteuse du projet au niveau du Théâtre de BOURG EN BRESSE, se propose de venir présenter le projet lors d'un prochain conseil municipal.

- Feuille info :

La feuille info de septembre est en cours d'élaboration et sera distribuée fin septembre.

- Bulletin Municipal :

Les réunions de travail commenceront début octobre.

- Gym :

Suite à la fusion des associations de gym de MONTRACOL et de BUELLAS, les adhérents pourront bénéficier, dès cette année, de plusieurs cours de gym hebdomadaires.

Sur la commune de MONTRACOL, 2 cours sont prévus le mardi de 19h à 20h comme les années précédentes et le jeudi de 15h30 à 16h30.

Monsieur Christophe SUBTIL informe le conseil sur :

- Une fuite d'eau qui est apparue dans la cuisine de la salle des fêtes au niveau d'une canalisation,
- Les différents travaux à faire sur l'éclairage public qui devraient être réalisés d'ici fin octobre,
- Le remplacement du lampadaire situé à l'Étoile, prévu pour la fin de l'année,
- Une réunion le 18 septembre avec le SIEA concernant les travaux de la fontaine,

Monsieur Christophe JOLY va travailler, en collaboration avec Madame BONTEMPS et Monsieur le Maire, sur le centenaire de la guerre 1914/1918 afin de proposer une exposition ou une projection de films lors de la commémoration du 11 novembre.

Madame Corinne AGIUS informe le conseil que des modifications ont été apportées au « livret d'accueil » et qu'il reste à contacter l'imprimerie.

Prochain conseil municipal le mardi 16 octobre 2018 à 20h30.

La séance est levée à 22h45.